



Bruxelles, le 13 janvier 2022

CM 5962/1/21
REV 1

JAI
COPEN
ENV
DROIPEN

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant:	steven.cras@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+ 32 2 281 54 83 (Secr.: +32 2 281 8990)
Objet:	Groupe de travail 'Cooperation judiciaire en matière pénale' (COPEN) 19.1: journée entière; 20.1: matin uniquement
Date:	19 et 20 janvier 2022
Heure:	10:00, 9:45
Lieu:	CONSEIL BÂTIMENT EUROPA Rue de la Loi 155, 1048 BRUXELLES

Format: 1+1

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Étude d'impact accompagnant la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection de l'environnement par le droit pénal et remplaçant la directive 2008/99/CE
 - Présentation par la Commission et observations des États membres
 - = 14459/21 ADD 2 REV 1 + ADD 3

3. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection de l'environnement par le droit pénal et remplaçant la directive 2008/99/CE

– Présentation par la Commission, et examen détaillé par les États membres, des dispositions suivantes:

- Définition du champ (Articles 1 et 2) ;
- Détermination des infractions (Articles 3 et 4) ;
- Définition des sanctions (Articles 5 à 9) ;
- Dispositions de procédure pénale (Articles 10 à 12) ;
- Dispositions relatives à la société civile (Articles 13 à 14) ;
- Articulation de la chaîne pénale (Articles 15 à 20) ;
- Suivi de l'application de l'instrument (Articles 21 à 23).

= 14459/21 + COR 1 + ADD 1

= 15162/21

= 5165/22

= 5262/22

4. Points divers

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.